

Communiqué de presse du CHU de Toulouse

Toulouse, le 15 octobre 2015

Le site internet du CHU de Toulouse obtient le nouveau label e-accessible

Quelques semaines seulement après avoir obtenu le label Accessiweb, niveau argent, décerné par l'association Brailenet (cf. notre [communiqué de presse du 22 juin 2015](#)), le site internet du CHU de Toulouse s'est vu attribué le 21 septembre 2015 le nouveau [label e-accessible](#), niveau 5. Ce label, délivré par la Direction interministérielle des systèmes d'information et de communication (DISIC), placée sous l'autorité du Premier Ministre, distingue les sites web des administrations françaises qui ont entrepris des démarches de prise en compte de l'accessibilité numérique et de mise en conformité avec le [référentiel général d'accessibilité pour les administrations](#) (RGAA).

En se voyant directement décerné **le plus haut niveau (niveau 5) du label e-accessible** et en devenant le **deuxième site internet à obtenir ce label officiel de l'État** (après le Conseil Général du Pas de Calais), le CHU de Toulouse est fier que sa démarche progressive en faveur de l'accessibilité de son site internet, initiée depuis fin 2012, soit à nouveau reconnue.

E-accessible, un label exigeant

Le label e-accessible, décerné par l'État français, exige une organisation spécifique des administrations qui s'engagent en faveur de l'accessibilité numérique. Pour obtenir ce label, les administrations candidates doivent s'inscrire dans une **démarche globale** de prise en compte de l'accessibilité qui se caractérise par quatre exigences :

1. **une lettre d'engagement annuelle de la direction**, diffusée à l'ensemble des services concernés, de telle sorte d'engager la responsabilité de tous les intervenants ;
2. **la nomination d'un « référent accessibilité »** formé à l'accessibilité qui sera le point d'ancrage et de pilotage du projet tant du point de vue des processus et des intervenants que des utilisateurs ;
3. **un audit annuel** qui devra être réalisé de manière indépendante, en interne par un service qui n'est pas impliqué dans le projet ou via une entité tierce, de façon à en garantir l'objectivité des résultats ;
4. la mise en place obligatoire d'un **canal accessibilité** permettant à l'utilisateur de signaler des difficultés d'accès et d'utilisation des contenus et des fonctionnalités.

En obtenant ce label, le CHU de Toulouse répond donc à ces quatre exigences et l'affiche sur son site internet dans les rubriques [Aide et accessibilité](#) et [Déclaration de conformité](#).

E-accessible, un label progressif pour encourager l'accessibilité

Le label e-accessible évalue la conformité d'un site ou d'une application web au RGAA 3.0. Il propose cinq niveaux :



- **les trois premiers niveaux (1 à 3)** attestent d'une démarche en cours en faveur de l'accessibilité, et surtout d'une organisation interne tournée vers l'accessibilité,
- **le niveau 4** indique une mise en conformité légale avec le RGAA 3.0,
- **le niveau 5**, dernier niveau du label, se place au-delà du niveau réglementaire exigé pour l'administration. Il valorise la prise en charge des besoins spécifiques de certains utilisateurs, comme la prise en compte de la langue des signes, la dyslexie ou certaines formes de déficiences cognitives, par exemple.

Le label e-accessible est attribué pour une durée de 3 ans, avec un contrôle de la conformité du site labellisé vis-à-vis du niveau attribué, au bout de 18 mois.

Contact presse :

- **CHU DE TOULOUSE, DIRECTION DE LA COMMUNICATION, HOTEL-DIEU SAINT-JACQUES,**
Dominique Soulié - tél. : 05 61 77 83 49 - mobile : 06 27 59 58 96 - courriel : soulie.d@chu-toulouse.fr